



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-001-2023-06

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique de l' Agence Régionale de Santé

IDF-2023-05-31-00001 - Arrêté n°2023-125 portant habilitation des professionnels de santé chargés de la mise en œuvre et du suivi des mesures d' injonction thérapeutique du département de Paris (2 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction de l' Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2023-05-24-00007 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/45 constatant la cessation définitive d' activité d' une officine de pharmacie (2 pages) Page 6

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2023-06-01-00001 - Arrêté portant nomination de Madame Marion BOUGGEARD aux fonctions de Directrice de la communication (1 page) Page 9

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2023-06-01-00002 - ARRÊTE N° DOS-2023/1557 portant changement de responsable légal, de dénomination sociale et de nom commercial de la société ayant pour nom commercial SARL AMBULANCES 75.docx (2 pages) Page 11

IDF-2023-06-02-00001 - Arrêté n°DOS-2023/1852 portant agrément de la SAS FRANCE AMBULANCES.docx (2 pages) Page 14

Préfecture de la Région d'Île de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2023-06-01-00003 - Arrêté modifiant l' arrêté n°IDF-2021-10-01-00002 du 1er octobre 2021 portant renouvellement du conseil inter-académique de l' éducation nationale d' Île-de-France (7 pages) Page 17

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-05-31-00001

Arrêté n°2023-125 portant habilitation des professionnels de santé chargés de la mise en œuvre et du suivi des mesures d'injonction thérapeutique du département de Paris

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2023-125

**portant habilitation des professionnels de santé chargés de la mise en œuvre et du suivi
des mesures d'injonction thérapeutique du département de Paris**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, et notamment les articles L.3413-1 et suivants et R.3413-1 et suivants
- VU** Le code pénal et notamment l'article 132-45 ;
- VU** Le code de procédure pénale et notamment l'article 41-2 ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'avis du procureur général de la cour d'appel du 18 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que les candidats remplissent les conditions d'inscription sur la liste départementale des professionnels habilités à procéder à la mise en œuvre et au suivi des mesures d'injonction thérapeutique.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste départementale des professionnels de santé habilités à procéder à la mise en œuvre et au suivi des mesures d'injonction thérapeutique est arrêtée comme suit :

- Docteur Chloé LUCET, Praticien hospitalier exerçant au GHU PARIS PSYCHIATRIE ;
- Docteur Thomas GONZALEZ, Praticien hospitalier exerçant au GHU PARIS PSYCHIATRIE ;
- Docteur Xavier LAQUEILLE, Praticien hospitalier exerçant au GHU PARIS PSYCHIATRIE ;
- Madame Florence GRINON, psychologue exerçant au GHU PARIS PSYCHIATRIE ;
- Madame Elsa TASCHINI, psychologue exerçant au GHU PARIS PSYCHIATRIE ;
- Madame Albane RAYMOND, psychologue exerçant au GHU PARIS PSYCHIATRIE

L'Agence Régionale de santé d'Île-de-France procède à un traitement de données personnelles pour permettre l'habilitation des professionnels de santé chargés de la mise en œuvre et du suivi des mesures d'injonction thérapeutique. Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis en application de l'article 6.1.c) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016. Les données enregistrées sont conservées le temps de l'habilitation et dans le respect des règles du code du patrimoine. Elles ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : Personnels ARS IDF, Procureurs généraux et autres magistrats ainsi qu'aux personnes faisant l'objet d'une mesure d'injonctions thérapeutiques. La liste départementale des professionnels habilités à procéder à la mise en œuvre et au suivi des mesures d'injonction thérapeutique est par ailleurs publiée au recueil des actes administratifs.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au délégué à la protection des données de l'ARS par courrier à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données de l'ARS, Immeuble Curve, 13 rue du Landy 93200 SAINT-DENIS ou par courriel à l'adresse : ars-idf-dpd@ars.sante.fr. Vous disposez enfin d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.

ARTICLE 2 : Cette liste est arrêtée pour un an, sous réserves de toute modification des textes susvisés.

Fait à Saint-Denis, le 31 mai 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

SIGNE

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-05-24-00007

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/45 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/45

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 5 décembre 1942 portant octroi de la licence n°75#000466 à l'officine de pharmacie sise 361 Rue des Pyrénées à Paris (75020) ;
- VU** l'avis favorable de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émis le 13 février 2023 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein du 20^{ème} arrondissement de Paris (75020) ;
- VU** le dossier déposé en date du 14 avril 2023 par lequel Madame Chantal GACHA déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 361 rue des Pyrénées à Paris (75020) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDÉRANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine à compter du 31 mars 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité à compter du 31 mars 2023 au soir de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Chantal GACHA sise 361 rue des Pyrénées à Paris (75020) est constatée.

La licence n°75#000466 est caduque à compter de cette date.

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 24 mai 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,
La Directrice du Pôle Efficience

SIGNÉ

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-06-01-00001

Arrêté portant nomination de Madame Marion
BOUGEARD aux fonctions de Directrice de la
communication

ARRETE SG/DRH 2023-01

portant nomination de Madame Marion BOUGEARD aux fonctions de Directrice de la communication

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;

Vu Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Madame Marion BOUGEARD est chargée des fonctions de Directrice de la communication de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 1^{er} juin 2023.

Article 2

La Directrice de la communication de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Île-de-France.

A Saint-Denis, le 1^{er} juin 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

SIGNÉ

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-06-01-00002

ARRÊTE N° DOS-2023/1557 portant changement de responsable légal, de dénomination sociale et de nom commercial de la société ayant pour nom commercial SARL AMBULANCES 75.docx

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/1557

**portant changement de responsable légal, de dénomination sociale et de nom commercial
de la société ayant pour nom commercial SARL AMBULANCES 75**

(75018 Paris)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2019 portant agrément provisoire sous le n° 75-2009-01 de la société SARL AMBULANCES 75 sise 17, rue Simart à Paris (75018) dont le gérant est Monsieur Belkacem SADAT ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 2019 portant agrément sous le n° 75-2009-01 de la société SARL AMBULANCES 75 sise 17, rue Simart à Paris (75018) dont le gérant est Monsieur Belkacem SADAT ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transport sanitaire en date du 19 août 2009 portant transfert des locaux de la société SARL AMBULANCES 75, du 17, rue Simart à Paris (75018) au 111, rue Lamarck à Paris (75018) à compter du 06 juin 2009 ;

VU l'arrêté n° DOS-2022/3511 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 13 septembre 2022, portant changement de statut juridique et de responsable légal de la société SARL AMBULANCES 75 qui devient SAS et dont le président est Monsieur Samy SADAT ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Madame Sabrina BAZOUCHE relatif au changement de responsable légal, de dénomination sociale et de nom commercial de la société SARL AMBULANCES 75 ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Madame Sabrina BAZOUCHE, est nommée présidente, de la SAS AMBULANCES 75, qui a désormais pour nom commercial AMBULANCES 75, sise 111, rue Lamarck à Paris (75018), à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 01 juin 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-06-02-00001

Arrêté n°DOS-2023/1852 portant agrément de la
SAS FRANCE AMBULANCES.docx

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/1852

Portant agrément de la SAS FRANCE AMBULANCES

(77184 Emerainville)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal de la SAS FRANCE AMBULANCES dont le siège social est situé 63, avenue de l'Europe à Emerainville (77184) dont le président est Monsieur Soufyane BENKLOUA ;

CONSIDERANT l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service, d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé GJ-062-ZC et d'un véhicule de catégorie D immatriculé ET-841-NF provenant de la société AMBULANCES DSM, délivré par les services de l'ARS Ile de France le 16 mai 2023 ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS FRANCE AMBULANCES, est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/325 à compter de la date du présent arrêté.

Le siège social est situé 63, avenue de l'Europe à Emerainville (77184).

Le local d'accueil, le local de désinfection, le garage et les places de stationnement sont situés au 280, rue Gloriette à Brie-Comte-Robert (77170).

Le président est Monsieur Soufyane BENKLOUA.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 02 juin 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-06-01-00003

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2021-10-01-00002
du 1er octobre 2021 portant renouvellement du
conseil inter-académique de l'éducation
nationale d'Île-de-France

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°IDF-2021-10-01-00002 du 1er octobre 2021 portant renouvellement du conseil inter-académique de l'éducation nationale d'Île-de-France

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 234-1, L. 234-8, R. 234-1 à R. 234-12 et R. 234-16 à R. 234-21 ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-10-01-00002 du 1er octobre 2021 portant renouvellement du conseil inter-académique de l'éducation nationale d'Île-de-France, modifié par l'arrêté n° IDF-2022-01-21-00001 du 21 janvier 2022 et par l'arrêté n°IDF-2022-02-24-00002 du 24 février 2022 ;

Vu le courriel du 9 novembre 2022 de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) informant de la démission de sa représentante suppléante et désignant un nouveau représentant suppléant au conseil inter-académique de l'éducation nationale (CIEN) d'Île-de-France ;

Vu les lettres des 7 et 14 décembre 2022 et du 26 avril 2023 du Mouvement des entreprises de France-Île-de-France (MEDEF) informant de la démission de ses représentants titulaire et suppléant et désignant ses nouveaux représentants titulaire et suppléant au CIEN d'Île-de-France ;

Vu le courriel du 7 février 2023 de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FPCE) désignant ses représentants titulaires et suppléants au CIEN d'Île-de-France ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er : A l'article 2 de l'arrêté du 1er octobre 2021 susvisé, les dispositions du A du III relatives aux représentants des parents d'élèves sont ainsi modifiées :

1° Le tableau relatif à la FPCE est remplacé par le tableau suivant :

« **FCPE**

Titulaires	Suppléant
Mme Sylvaine BAEHREL	M. Mourad BESBES
Mme Isabelle LACROIX	M. Philippe PAUTRE
M. Lionel BARRE	M. Stephen BESSEAU
M. Boukalfa SAADI	Mme Mariam RAHHALI
M. Patrice FURE	M. Samir ALIOUA

»

2° Le tableau relatif à la PEEP est remplacé par le tableau suivant :

« **PEEP**

Titulaires	Suppléant
M. Emmanuel GAROT	M. Laurent ZAMECZKOWSKI

»

Article 2 : Au F relatif aux représentants des organisations syndicales d'employeurs du III de l'article 2 du même arrêté du 1er octobre 2021, la troisième ligne du tableau désignant respectivement les représentants titulaire et suppléant de l'UDE (MEDEF) est remplacée par la ligne suivante :

«

<u>UDE (MEDEF)</u> : M. Jean-Marc PARIS	Mme Karine GOUNOT
--	-------------------

»

Article 3 : La liste des membres du conseil inter-académique de l'éducation nationale d'Île-de-France fixée par l'article 2 de l'arrêté du 1er octobre 2021 modifié précité, telle que modifiée par les dispositions des articles 1^{er} et 2 ci-dessus, figure, pour information, en annexe du présent arrêté.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, la rectrice de l'académie de Versailles, chancelière des universités, et le recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région d'Île-de-France), accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2023

Pour le préfet de région et par délégation,

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques,

Signé

Pierre-Antoine MOLINA

Annexe de l'arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2021-10-01-00002 du 1er octobre 2021 modifié portant renouvellement du conseil inter-académique de l'éducation nationale d'Île-de-France

Liste des membres du conseil inter-académique de l'éducation nationale d'Île-de-France fixée par l'arrêté l'arrêté n°IDF-2021-10-01-00002 du 1er octobre 2021 modifié portant renouvellement du conseil inter-académique de l'éducation nationale d'Île-de-France, telle que modifiée par les dispositions des articles 1er et 2 du présent arrêté

PRESIDENTS

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

La présidente du Conseil régional d'Île-de-France

VICE-PRESIDENTS

Le Recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités

La Rectrice de l'académie de Versailles, chancelière des universités

Le Recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités

La Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

La Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France chargée de l'éducation et de la culture

MEMBRES

I - Au titre des représentants des communes, des départements et de la région

A – Représentants de la Région Île-de-France

Titulaires	Suppléant
Mme Stéphanie VON EUW	Mme Delphine BÜRKLI
Mme France-Lise VALIER	Mme Mama SY
Mme Charlotte BAELDE	Mme Sylvie HABERT-DUPOIS
Mme Sylvie PIGANEAU	Mme Elise GONZALES
Mme Alexandra NICOL	Mme Marie-Do ASCHLIMANN
M. Bernard GAUDUCHEAU	M. Benjamin CHKROUN
M. James CHERON	Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX
Mme Carine PELEGRIN	Mme Charlotte NENNER
M. Yannick TRIGANCE	Mme Dieynaba DIOP
M. Paul VANNIER	Mme Colette GERGEN

B – Représentants des départements

Titulaires	Suppléant
<u>Seine-et-Marne</u> : M. Xavier VANDERBISE	Mme Sarah LACROIX
<u>Yvelines</u> : Mme Cécile DUMOULIN	Mme Sylvie d'ESTEVE
<u>Essonne</u> : M. Jérôme BERENGER	Mme Martine SUREAU
<u>Hauts-de-Seine</u> : Mme Nathalie LEANDRI	Mme Nathaly LEDERMAN
<u>Seine-Saint-Denis</u> : M. Emmanuel CONSTANT	Mme Silvia CAPANEMA
<u>Val-de-Marne</u> : M. Nicolas TRYZNA	Mme Mary-France PARRAIN
<u>Val d'Oise</u> : Mme Virginie TINLAND	Mme Aziza PHILIPPON

C – Représentants des communes

- Conseillers de Paris

Titulaires	Suppléant
M. Emmanuel COBLENCE	Mme Céline HERVIEU
M. Patrick BLOCHE	M. Boris JAMET-FOURNIER
M. Jean-Noël AQUA	Mme Barbara GOMES
Mme Raphaëlle REMY LELEU	M. Frédéric BADINA-SERPETTE
Mme Aurélie PIRILLO	Mme Inès DE RAGUENEL

- Maires et conseillers municipaux

Titulaires	Suppléant
Mme Chantal BRAULT	M. Jacques GRUBER
M. Dominique LANOE	Mme Xavière MARTIN
M. Jean-Baptiste HAMONIC	Mme Sylvie HABERT-DUPUIS
M. Guy GEOFFROY	Mme Agnès FISLE
Mme Hélène VETARD	M. Daniel MAUREY

II - Au titre des personnels

A – Personnels de l'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation

1- Services administratifs et établissements scolaires

FSU

Titulaires	Suppléant
Mme Dominique BOUILLAUD	M. Nicolas DUVEAU
Mme Ketty VALCKE	Mme Valérie CHEMIN
M. Jean-François GAY	M. Antoine TARDY
M. François ONDZE	M. Ludovic LAIGNEL
M. Sylvain QUIRION	M. Baptiste EYCHART

UNSA Éducation

Titulaires	Suppléant
M. Thierry FAUCONNIER	Mme Pauline LABY-LE-CLERCQ
Mme Christelle BERGERON	M. Laurent BAYSSIERE

FNEC - FP – FO

Titulaires	Suppléant
Mme Marie-Joana CHAMLONG	M. François GUEDJ
Mme Cécile KOHLER	M. Julian PICARD
Mme Delphine CASTAING	

SNACL

Titulaires	Suppléant
M. Frédéric SEITZ	M. Alexandre FIEBIG

SGEN/CFDT

Titulaires	Suppléant
Mme Alais BARKATE	M. Anthony DE CASTRO

CGT Educ'action

Titulaires	Suppléant
M. Yannick BILIEC	M. Arnaud CORA

SUD éducation

Titulaires	Suppléant
M. François MAILLOUX	Mme Chloé BUISSON

2 – En fonctions dans les classes post-bac des lycées

FSU

Titulaires	Suppléant
M. Dominique CHAUVIN	Mme Odile CHENUT

3- Personnels de l'enseignement supérieur

SNESUP-FSU

Titulaires	Suppléant
M. Arnaud LE NY	M. Gaël MAHE

SGEN-CFDT

Titulaires	Suppléants
M. Christophe BONNET	Mme Élisabeth SIOUDAN-DEVALLEY

Ferc-sup-CGT

Titulaires	Suppléant

UNSA

Titulaires	Suppléant

SNPTES

Titulaires	Suppléant
M. Bernard VIRGINIE	Mme Khadija BOUABID

C - Présidents d'universités et directeur des établissements publics d'enseignements supérieurs

Titulaires	Suppléant
M. Jérôme GLACHANT	Mme Raphaëlle LAIGNOUX
Mme Isabelle DEMACHY	Mme Claire LARTIGUE
M. Stéphanie GUIDONI	M. Venceslas BIRI
M. Antoine BILLOT	

D - Présidents d'universités et directeur des établissements publics d'enseignements supérieurs

SNETAP-FSU

Titulaires	Suppléant
Mme Claire PINAULT	M. Carlos PEREIRA

E – Représentants des personnels des établissements publics d'enseignements supérieur agricole ou vétérinaire

Titulaires	Suppléant
M. Bruno POLACK	M. Christophe DOURSAT

III – Au titre des usagers

A – Parents d'élèves

FCPE

Titulaires	Suppléant
Mme Sylvaine BAEHREL	M.Mourad BESBES
Mme Isabelle LACROIX	M. Philippe PAUTRE
M. Lionel BARRE	M. Stephen BESSEAU
M. Boukalfa SAADI	Mme Mariam RAHHALI
M.Patrice FURE	M. Samir ALIOUA

UNAAPE

Titulaire	Suppléant
Mme Lydie BENAY-LETOURNEAU	Mme Valérie DESOUCHE

PEEP

Titulaires	Suppléant
M. Emmanuel GAROT	M. Laurent ZAMECZKOWSKI

B – Parents d'élève de l'enseignement agricole

FCPE

Titulaires	Suppléant
Mme Aurélie de ANDRADE	Mme Marie-Agnès VALLEE

C – Étudiants

UNEF

Titulaires	Suppléant

Alternative

Titulaires	Suppléant

UNI

Titulaires	Suppléant

AGE/ bouge ton CROUS

Titulaires	Suppléant

D - Représentants du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Titulaires	Suppléant
Mme Joëlle PARIS	Mme Miriam MENEZ

E – Représentants des organisations syndicales des salariés

Titulaires	Suppléant
<u>UNSA</u> : M. Frédéric TISLER	Mme Clotilde BOYER
<u>CFTC</u> : Mme Sophie BUREAU GANTIER	Mme Laurène JOANNIC
<u>CFE CGC</u> : Mme Rime FULCRAND	Mme Françoise PONCET
<u>FO</u> : Mme Krystina ARTAZ	M. Alex DELUGE
<u>CFDT</u> : M. Philippe ANTOINE	M. Marc FRANCON
<u>CGCT</u> : Mme Charlotte VANBIESEN	M. Jean-Pierre BLANCHOUIN

F– Représentants des organisations syndicales d’employeurs

Titulaires	Suppléant
<u>AEES (UDES)</u> : M. Henri BORENTIN	N.
<u>UDE (MEDEF)</u> : M. Jean-Marc PARIS	Mme Karine GOUNOT
<u>UDE (CGPME)</u> : M. Gérard HERMANT	M. Bernard COHEN-HADAD
<u>UDE (UNAPL)</u> :	
<u>UDE, U2P (UPA)</u> : M. Christophe VOIRIOT	M. Thierry LAUREAU

G– Représentants des exploitants agricoles**FRSEA-IF**

Titulaires	Suppléant
Mme Amandine MURET-BEGUIN	M. Louis-Daniel CHAMPY